



Spécial Visio-Congrès

La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

1er juillet 2025

Numéro 281

Les DDEN : des Serviteurs d'idéal



En ce premier juillet 2025, fin d'un cycle quadriennal de notre fonction de DDEN, quelques milliers d'entre nous renouvellent leur engagement officiel après 10, 20, 30, 40 voire 50 ans passés auprès des Écoles et vont continuer donnant de leur temps à titre bénévole. Leurs actions depuis des années vont guider, aider et inspirer leurs successeurs récemment intégrés.

D'autres, après avoir interrogé leur conscience estiment qu'avec l'âge étant là, ils allaient quitter leur nécessaire fonction. La Fédération souhaite saluer et remercier vivement, nos collègues, ces **Serviteurs d'idéal** dans leur fonction altruiste qui œuvrent pour représenter, dans un lien de confiance, la société civile auprès de

l'École première institution de la République. Acte par lequel les DDEN adhèrent et participent à la mission nationale en s'identifiant, avec leur Fédération, aux principes fondateurs de gratuité, d'obligation et de laïcité pour l'égalité en éducation. Ils s'engagent ainsi à assurer la pérennité du Service public d'éducation.

Notre Fédération affirme résolument sa volonté de faire de l'École un projet collectif consubstantiel avec les principes de la République. Notre Fédération n'a d'autres objectifs que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les principes fondateurs de l'École laïque. Nous revendiquons une École de qualité pour la réussite de toutes et tous. École laïque qui réponde aux exigences de mixité sociale, de justice et d'égalité pour une réelle démocratisation du Service public d'éducation

Notre fonction pas toujours connue et soutenue et notre indépendance constituent la garantie de notre crédibilité de médiateur au sein de l'École et auprès des autorités académiques et nationales. S'engager dans une relation de DDEN c'est décider de se lier, d'un commun accord en s'impliquant dans son Union et être membre de sa Fédération.

Nos responsabilités avec les Unions sont complémentaires et inséparables pour faire progresser l'École et assurer sa continuité. Montesquieu fut le premier à dégager clairement la nécessité d'un certain degré d'homogénéité et de cohérence dans un système fédéral unificateur. L'isolement départemental est une impasse pour les principes de l'École républicaine.

Chères et chers collègues si vous quittez ou continuez votre fonction de DDEN au service des élèves et de l'École publique où se forge l'avenir de la Nation, restez toujours et encore des **Serviteurs d'idéal**

Merci

Eddy Khaldi 1er juillet 2025

FEDERATION DES DELEGUES
124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

DEPARTEMENTAUX
Tél : 01 47 70 09 59
Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

DE L'EDUCATION NATIONALE
Courriel : federation@dden-fed.org



Sommaire :

- **Les DDEEN : des Serviteurs d'idéal** (édito)
- **Suite au congrès : Circulaire 38 (les 3 textes votés en congrès, la liste des élus au CF et des vérificateurs aux comptes)** (Pages 2 à 9)
- **Remplacements : les recettes du sénateur Olivier Paccaud.** (Pages 10 à 12)
- **Nanterre se donne le temps de rêver l'éducation de demain** (Pages 13 à 14)
- **Les écrans et les "3 ans", des compétences scolaires très différentes selon qu'ils jouent avec selon les jours...** (Pages 15 à 16)
- **Effectifs, postes dans le 1er degré : il appartient au DASEN d'en décider** (Pages 17)
- **Instruction en famille (IEF) : les résultats en demi-teinte** (Pages 18 à 19)
- **Une loi pour l'éducation aux médias et à l'information** (Pages 19)

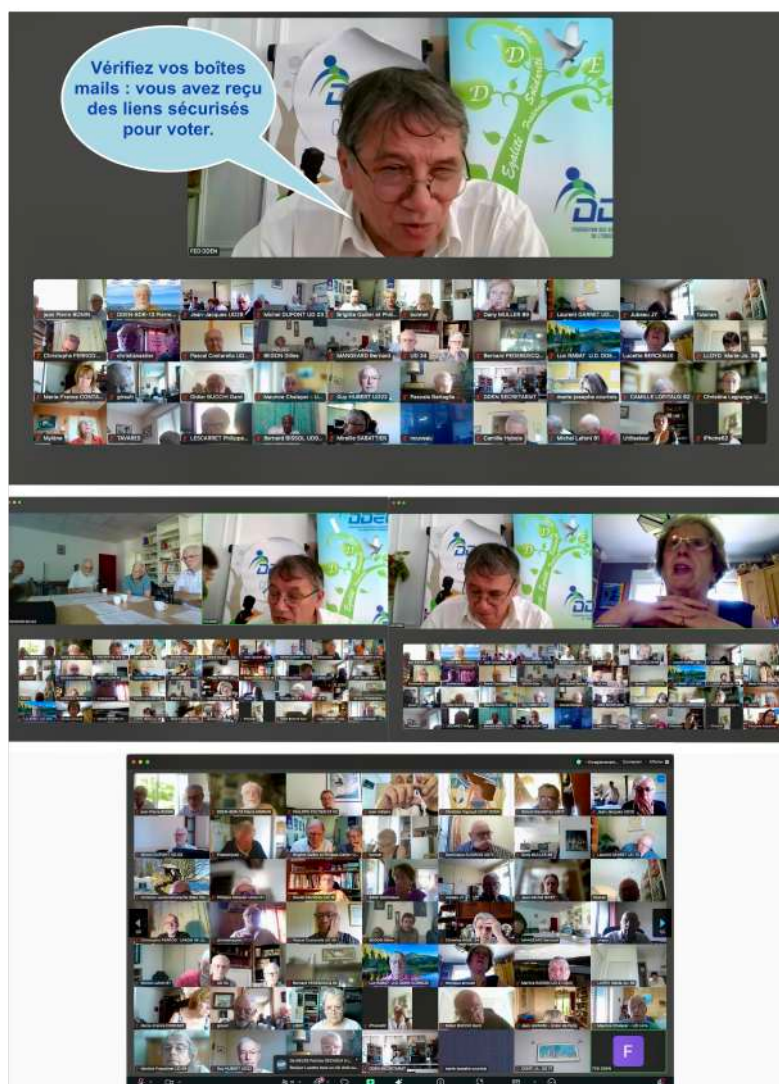
Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.

Notre Visio-Congrès

Pour la première fois de notre histoire, notre congrès national annuel s'est déroulé en visioconférence le 19 juin 2025.

Depuis plusieurs années déjà, quelques Unions Départementales, en général les plus éloignées et celle situées outre-mer, utilisaient ce médium pour être présents et participer activement aux débats de nos congrès, ce qui a permis l'émergence dans nos rangs, d'une équipe de spécialistes aujourd'hui parfaitement au point et qui en ont assuré la technique et qui ont contribué à ce que ce congrès se déroule dans une grande sérénité. Un grand merci à eux.

Nous publions de la page 3 à 9, la circulaire N°38/2025 du 25 juin 2025 et les textes votés tels que les ont reçus les responsables d'Unions Départementales et les Conseillers fédéraux.



CIRCULAIRE N° 38 / 2025 – 25 juin 2025

Objet : Congrès 2025 Textes votés

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues DDEN

Vous trouverez ci-joints les votes exprimés, après débats, par les participants au congrès national du jeudi 19 juin 2025 tenu en visioconférence.

- Votes sur le Rapport d'activité

Pour : 95,10%

Abstention : 4.9% (département Finistère, dépt. Isère et dépt. Seine-et-Marne)

- Votes sur le Rapport financier

Pour : 94,40%

Abstention : 5.6% (département Ille-et-Vilaine, dépt. Isère, dépt. Var et dépt. Haute-Vienne)

- Vote sur le Budget prévisionnel 2025

Pour : 95,10%

Abstention : 4.9% (département Finistère dépt. Isère et dépt. Ille-et-Vilaine)

.../....

- Candidats élus au **Conseil fédéral**

CONSEIL FÉDÉRAL Élus pour 3 ans

ALAIS Anne Marie (Haute-Savoie)
GALLIER Philippe (Eure)
HUBERT Guy (Côtes d'Armor)
HAENSLER Catherine (Puy-de-Dôme)
DELDEM Martine (Hérault)
LAFAYE Christiane (Lot-et-Garonne)
MILLAIRE Jean (Nord)
PELISSIER Philippe (Ain)
SABATTIER Mireille (Haute-Loire)

- Candidats élus à la **Vérification des comptes**

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES Élus pour 1 an

BARTEGI Alexandre (Yvelines)
NICOLAS Bernard (Allier)
TANGUY Christian (Morbihan)

- Motion **jointe** de la Fédération pour une école à 4 jours et demi
- Motion **jointe** proposée par l'Union 74 Haute-Savoie
- Motion **jointe** « Transformer les idées de chacun et chacune en une action fédérale.
Cette motion sera annexée à la Charte du DDEN de la Fédération.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

Président



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Congrès 2025

Motion pour une école à 4 jours et demi, respectueuse du rythme de l'enfant.

Le rapport de la Cour des comptes du 20 mai dernier nous alerte sur le fait que l'organisation actuelle de l'école ne répond plus aux besoins réels de nos enfants et l'urgence de repenser le fonctionnement de l'école primaire pour leur bien-être.

La Fédération des DDEN sait, pour l'avoir vu et entendu dans nos écoles, que le rythme imposé à nos enfants est souvent trop soutenu. Beaucoup arrivent fatigués et peinent à donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous ne pouvons rester indifférents à cette réalité.

La Fédération des DDEN affirme avec conviction son attachement à une organisation du temps scolaire qui respecte réellement le rythme naturel des enfants. La semaine de 4 jours et demi, que nous soutenons, permet à chaque élève de bénéficier de temps de repos, de jeu et de vie familiale, indispensables à son équilibre et à son épanouissement. Elle favorise la concentration en classe, limite la fatigue et offre à tous de meilleures conditions pour apprendre et grandir.

La Fédération des DDEN est aussi profondément convaincue qu'une école **bienveillante et inclusive** doit accueillir chaque enfant, quels que soient son histoire, ses besoins ou ses différences. L'école doit rester un lieu d'ouverture, de respect et de fraternité, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir sereinement. Nous croyons en une école qui ne laisse personne sur le bord du chemin, qui sache accompagner les plus fragiles, et qui permet à tous de réussir selon ses capacités.

Face aux difficultés que traverse aujourd'hui notre école, nous appelons à une mobilisation collective, à tous les niveaux. Il est temps de redonner à l'école primaire les moyens de remplir pleinement sa mission auprès de chaque enfant.

La Fédération des DDEN demande solennellement à l'État et aux collectivités de respecter la loi : « **la semaine de 4 jours et demi** », afin de garantir à chaque école les conditions nécessaires pour accueillir, accompagner et faire réussir tous les élèves.

Restons, ensemble, vigilants, solidaires et pleinement engagés pour défendre une école publique fidèle à ses principes, respectueuse du temps et du rythme de l'enfant, inclusive et ouverte à tous.

La Fédération des DDEN a adopté cette motion lors de son Congrès du 19 juin 2025 pour défendre ensemble **une école à 4 jours et demi** fidèle à aux principes qui nous unissent.

Paris le 19 juin 2025



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Congrès 2025

MOTION proposée par l'Union 74 Haute-Savoie au Congrès fédéral

À l'heure où le pays a autant besoin de cohésion que de ressources financières, les DDEN, réunis en congrès le 19 juin 2025 constatent, une fois de plus, que l'établissement privé subventionné est un acteur majeur de ségrégation scolaire donc sociale et culturelle.

En lui attribuant des moyens financiers considérables, la République joue contre elle-même.

Il faut mettre fin à cette aberration.

Conscients qu'il faudra le faire par étapes, les DDEN, connaissant les difficultés budgétaires des communes qui ont la mission d'entretenir les écoles primaires, suggèrent d'abroger les lois Debré et Carle.

L'application de ces lois, coûteuses pour les collectivités locales, favorise le départ d'élèves vers les établissements privés subventionnés alors que ces mêmes collectivités mettent à disposition de leurs élèves des écoles bien dotées et bien entretenues. Il arrive même que des classes soient fermées à cause du départ d'élèves de la commune vers le privé subventionné. Le comble étant que la commune qui subit la fermeture de classe doit financer la scolarité des élèves dont le départ a eu pour conséquence la fermeture.

Il faut abroger rapidement ces lois Debré et Carle.

Abstentions :

Départements 38 Isère, 75 Paris, 78 Yvelines, 86 Haute-Vienne et 92 Hauts de Seine.



FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Congrès 2025

Transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale

TEXTE ANNEXÉ À LA CHARTE DU DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le passé de notre Fédération, nos idéaux, notre expérience nous confèrent reconnaissance, compétence et autorité pour défendre l'École publique dans la République et pas seulement dans son département, sa délégation ou simplement dans son école. Notre fonction de DDEN ne peut se réaliser exclusivement dans l'autonomie locale car l'École est une institution publique nationale.

Notre Fédération doit continuer à s'engager et lutter nationalement pour les principes définis collectivement dans nos résolutions.

Le Congrès, au niveau national, est la seule instance où l'on peut entreprendre et décider collectivement conformément à nos statuts et au règlement intérieur. C'est là, et seulement là, dans la démocratie légitimée par le débat, puis par le vote, que l'on transforme les intentions individuelles en projet collectif et fédérateur.

Dans toutes nos structures, dans toutes nos instances, notre activité civique est permanente. Elle se construit dans les échanges et se conclut par des décisions votées et mises en œuvre. **Cependant, ce processus démocratique, admis par tous, ne fait pas l'affaire d'une petite minorité, qui, de l'extérieur, hors de l'organisation, diffuse, depuis plusieurs années sur internet et, de façon très aléatoire, dans la messagerie d'adhérents et sans leur autorisation, une publication à charge intitulée « Le Délégué laïque » pour s'opposer, par ce pléonasme, à ce que nous ne serions pas.** La laïcité est consubstantielle à nos missions et fonctions de DDEN. Ce groupuscule « Délégué laïque » qui s'agite à intervalles réguliers revendique-t-il une conception de la laïcité qui récuse son application pour les sorties scolaires où les accompagnants font prévaloir la manifestation de leur liberté religieuse et ignorent la liberté de conscience des accompagnés ? Et aussi dans l'affaire Baby Loup.

Seul le Congrès national est souverain

On ne peut cacher au Congrès cette immixtion qui gangrène de l'extérieur notre Fédération.

Avec quel soutien ? Cette action limitée et localisée, externe pour miner peu à peu l'image et la légitimité de notre Fédération. Cette illégitime intrusion ne peut prospérer, malhonnêtement, sans réaction et désapprobation du Congrès au risque de ternir notre image publique et de porter atteinte à nos actions de DDEN et à notre nécessaire développement.

Cette publication anonyme est la continuité de cabales souterraines orchestrées avant le Congrès de Grenoble pour s'opposer à la candidature de celui qui fut pourtant élu, majoritairement, à la présidence de notre Fédération. Publication qui porte accusation permanente en forme de justice, de répression, par des attaques, lâches, ad hominem sur internet et certaines publications papier.

La Fédération des DDEN porte haut et fort le principe de laïcité au sein du Collectif Laïque National.

La Fédération est toujours ouverte au débat dans toutes ses instances avec **des délégués adhérents identifiés** et n'a de compte à rendre à aucune autre organisation ni personnes anonymes. La Fédération a la volonté de s'ouvrir aux propos de tous ses membres identifiés. Cette publication sans contradicteurs identifiés cherche à discréditer et à s'opposer à la laïcité dont nous portons haut et fort le principe dans nos rangs, et de façon affinitaire dans le Collectif Laïque National : Collectif de quarante organisations qui gêne nos détracteurs qui lui reprochent d'avoir initié « la pétition des 113 » contre la révision de la loi du 9 décembre 1905.

Tous nos écrits attestent de cette volonté historique permanente de promouvoir la laïcité. Aucun de nos écrits et propos ne peuvent être mis en défaut. Ces prétendus DDEN dissimulés derrière l'anonymat d'internet, sous des pseudonymes, s'opposent à la volonté générale et essayent d'imposer unilatéralement une instrumentalisation politicienne en discréditant l'action fédérale dans de prétendues « tribunes libres de débats de DDEN » pour déstabiliser la Fédération. Pour qui travaillent-ils ? Ce populisme de la défiance a pour objectif de délégitimer notre structure pour semer le trouble en affirmant que « la situation est tendue à l'intérieur » de la Fédération. Nous contestons ces affirmations qui participent (ou : incitent) à la fragmentation pour discréditer les DDEN et l'efficacité, reconnue, de notre action commune dans de multiples domaines ?

La Fédération doit rester collectivement indépendante d'autres associations

Les DDEN sont, par ailleurs, pour la plupart, des citoyens multi-engagés dans des associations, syndicats ou partis politiques. Tous ces engagements citoyens sont respectables mais doivent rester individuels, sans chercher à interférer avec le fonctionnement statutaire de notre Fédération. Quels que soient les engagements de chacune et de chacun, notre Fédération, pour être fidèle à son histoire, à ses principes et ses valeurs, a l'impérieuse obligation de rester collectivement indépendante d'autres associations, partis politiques ou syndicats pour rassembler les adhérents dans leur diversité.

Cet usage malsain des réseaux sociaux, par une poignée d'individus, sans scrupule, qui ne peuvent se prévaloir d'une identité collective de DDEN, participe à une opération de sédition qui essaie de miner notre Fédération. Ils ne veulent pas faire connaître ou reconnaître notre Fédération mais la faire disparaître. Ces individus récusent la démocratie représentative, sacralisent l'individualisme et contribuent au malaise moral d'une société incapable d'entreprendre collectivement.

Cette radicalisation de la contre-démocratie qu'ils pratiquent se dilue dans le libéralisme qui récuse la volonté politique démocratique où l'on choisit ensemble, en particulier ici et maintenant au Congrès, de dépasser nos logiques individualistes pour nous rassembler autour d'un projet commun porteur de sens : l'École publique laïque. Nous voulons transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale.

Nous sommes au service de cette ambition républicaine et rien d'autre...

Se fédérer est un acte de volonté politique aussi, pour refuser la division et pour rester unis autour de notre projet commun décidé dans nos instances afin de défendre et promouvoir l'École publique laïque, lors de ce Congrès de 2025, il vous est demandé de témoigner de votre soutien aux initiatives fédérales pour renforcer notre cohésion et **FAIRE FÉDÉRATION**.

**Texte adopté par toutes les Unions de la Fédération
1 voix contre : le représentant de l'Union de l'Isère**

Remplacements : les recettes du sénateur Olivier Paccaud

«**D**ans le premier degré, près de 7,5 millions de demi-journées n'ont pas été assurées par l'enseignant titulaire lors de l'année scolaire 2023-2024 ». Dans le second degré public, près de 12 millions d'heures d'absence de courte durée ont été comptabilisées constate le sénateur Olivier Paccaud dans son rapport titré, non sans humour, "Des enseignants de plus en plus irremplaçables" et qui invite à revoir les politiques mises en œuvre.



Il commence par plusieurs constats. "Par comparaison avec les autres fonctions publiques et avec le secteur privé, les enseignants sont globalement moins absents que la moyenne", ce qui n'empêche pas qu'au total, un élève perde quelque 4,6% de scolarité. "Il s'agit d'une statistique considérable, qui illustre l'importance de la problématique du remplacement pour la scolarité des élèves français."

Mais l'administration maîtrise mal le sujet. En 2024, les crédits ont été surconsommés de 9% (371 M€). "Une telle imprécision dans la prévision des dépenses n'est pas acceptable." De plus, "le vivier d'enseignants disponibles pour le remplacement s'est asséché" du fait des "politiques récentes de l'Éducation nationale" : "Le dédoublement des classes de grande section, de CP et de CE1 opéré à partir de 2017 a nécessité le déploiement de 16 000 emplois, ce qui explique la multiplication par trois de la part d'enseignants remplaçants contractuels. Dans le second degré, la création des 'groupes de besoin' en sixième et cinquième à la rentrée 2024 a entraîné l'utilisation de 2 300 emplois supplémentaires."

Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



Le sénateur pointe aussi les absences liées à la formation, dans le premier degré, 23 963 demi-journées comptabilisées en 2023-2024 (0,3% des absences), dans le second degré, près de 2,12 millions d'heures d'absence de courte durée pour des raisons de formation, de concours ou de validation des acquis de l'expérience, représentant 10,3% des heures d'absence.

Après un état des lieux aussi précis que les données de l'Éducation nationale le permettent, l'auteur propose un certain nombre de mesures qui pourraient améliorer la situation.

Certaines sont communes aux deux degrés

"Lutter contre l'absentéisme" des enseignants passe par une prise en compte des difficultés réelles et croissantes rencontrées par ces personnels dans l'exercice de leurs missions.

"Il est urgent de procéder à une hausse du potentiel net de remplacement des enseignants."

"Une revalorisation de la fonction d'enseignant remplaçant pourrait de plus permettre de recruter davantage d'enseignants expérimentés et volontaires pour les missions spécifiques de remplacement."

"Il pourrait être opportun d'attribuer aux (enseignants-remplaçants) un 'bonus' dans le barème utilisé par les académies lors du traitement des demandes de mutation."

"Pour améliorer l'efficacité du remplacement dans les zones rurales, des dispositifs pourraient être envisagés pour prêter une voiture, via les collectivités par exemple. De même, pour un remplacement de longue durée, il pourrait être envisagé de trouver des solutions de logement dans les établissements."

"Une formation sur les contraintes spécifiques au métier d'enseignant remplaçant est indispensable."

Il faudrait tenir compte des difficultés propres au remplacement : "La difficulté liée aux conditions de travail est visible dans la fréquence plus élevée des absences des enseignants remplaçants pour raisons de santé."



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**

Dans le premier degré

"Une fusion des zones de remplacement à l'échelle du département serait également pertinente, en particulier au niveau des départements très urbains avec une offre de transport public développée."

"Certaines brigades de remplacement sont actuellement affectées spécifiquement à une mission, soit de prise en charge des élèves en situation de handicap, soit de remplacement dans les établissements de l'éducation prioritaire (...). Une telle organisation est source d'inefficience (...). Le mouvement de fusion des brigades de remplacement en une seule brigade départementale doit être poursuivi."

"Il est regrettable qu'aucun dispositif ne soit dédié aux enseignants du premier degré (dans le cadre du Pacte, ndlr), alors qu'ils acceptent régulièrement d'accueillir des élèves supplémentaires dans leur classe pour pallier l'absence d'un collègue, dans l'attente de l'affectation d'un remplaçant. Il s'agit d'une mission coûteuse en termes d'effort, qu'il pourrait être juste de rémunérer via le Pacte enseignant."

Dans le second degré

"La mise en œuvre d'une logique de bassin entre établissements pour le remplacement de courte durée pourrait permettre d'améliorer le taux d'efficacité du remplacement."

"Le développement de la bivalence parmi les enseignants, c'est-à-dire de la capacité à enseigner deux matières distinctes (...) pourrait permettre d'apporter des solutions au manque d'enseignants dans certaines matières. Il serait envisageable par exemple de dispenser une formation de philosophie aux enseignants de lettres, et inversement, via des modules de formation continue, afin de leur permettre d'enseigner ces matières également."

"Une réflexion pourrait être amorcée pour ouvrir la possibilité pour les enseignants en arrêt, qui le souhaiteraient et en auraient les capacités physiques et matérielles, de dispenser des cours à distance."

À l'instar de ce que fait l'enseignement catholique, les établissements pourraient prévoir "des journées 'banalisées' annoncées à l'avance (...). Pendant ces journées, des contrôles pourraient être organisés par exemple, sous surveillance des assistants d'éducation (AED), ou des travaux prévus à l'avance grâce aux plateformes mis à disposition notamment par le CNED."

"Le pilotage du remplacement de courte durée pourrait être encore optimisé si une gestion en 'réseau' entre établissements du second degré était mise en œuvre, en particulier dans les zones urbaines."

"Des expérimentations ont été conduites, en particulier dans l'académie de Nancy-Metz, pour mettre en œuvre des 'TZR numériques', qui enseigneraient à distance à plusieurs classes en même temps."

Le rapport : https://www.senat.fr/fileadmin/cru-1749107424/Presse/Documents_pdf/Rapport_provisoire_ES_replct_enseignants.pdf

Nanterre se donne le temps de rêver l'éducation de demain

Restitution des états généraux de l'éducation de Nanterre



La Ville de Nanterre organisait, le 18 juin, la restitution des "États généraux de l'Éducation" qu'elle avait lancés il y a "quelques semaines" pour recueillir dans un premier temps les demandes des familles. Il s'agissait, pour Jean-Pierre Bellier, l'adjoint à l'éducation, de les confronter à celles des enfants, des jeunes et des représentants des institutions adultes... En voici des échos.

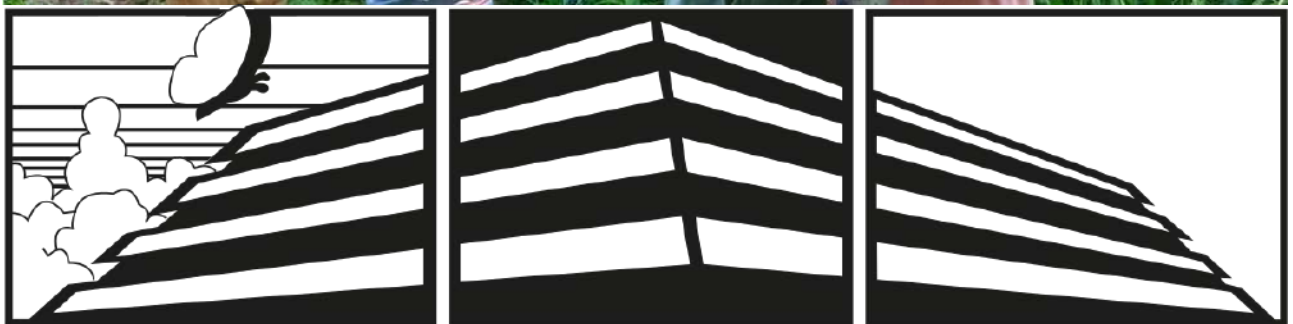
Les parents aimeraient que leurs enfants fassent plus de sport. Mais deux petites filles de CM2 font remarquer qu'il faut trouver du temps dans des emplois du temps déjà bien remplis; elles ne demandent pas tant à faire plus de sport qu'à en découvrir de nouveaux. Se greffe rapidement sur ce thème celui des rythmes scolaires, des journées trop longues, l'installation d'une routine qui fait qu'on s'y laisse aller, qu'on n'a plus envie d'aller découvrir d'autres horizons, d'enchaîner heures de classe et activités périscolaires... Gabriel Fraga, vice-président de l'ANDEV (l'association des responsables des services éducation des collectivités), fait remarquer pour souligner l'importance du propos des enfants, qu'ils ont 24h par semaine de classe, et jusqu'à 40h de temps périscolaires.

Un jeune homme, qui se dit autiste, propose d'alterner, un jour école, un jour activités, ou une semaine l'un, une semaine l'autre, une proposition qui surprend et dont l'ancienne ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem souligne l'intérêt avant d'ouvrir une autre perspective, il faudrait se demander "quelles sont les expériences qu'un jeune devrait avoir faites, peut-être une seule fois, avant d'avoir 18 ans", aller dans un endroit inconnu, "vivre la vie des autres"... Emilie Kuchel, adjointe à Brest et présidente du réseau des villes éducatrices évoque alors son souci de mettre la ville "à hauteur d'enfants" pour que ceux-ci puissent s'y risquer, explorer leur territoire, qu'ils y soient des citoyens, libres, mais en sécurité.

Autre thème qui suscite l'intérêt des enfants, la défense de leurs droits dont ils ont appris en classe qu'ils faisaient l'objet d'un ODD (Objectif de

Développement Durable) et d'une convention signée par la France. "Il faut protéger les enfants sinon ils vont grandir mal", commente une fillette, et les jeunes soulignent alors l'importance de la socialisation, avec un exemple. Il y a quelques années, si on demandait à des adolescents pourquoi ils avaient choisi une activité "théâtre", ils répondaient "monter sur scène, vaincre sa timidité, s'exprimer", ils disent maintenant, tous, "être ensemble". Ils rêvent de bulles déconnectées, sans téléphone ni Internet, et l'un d'eux l'affirme, il est "fier d'être banlieusard" après avoir travaillé un rôle dans une pièce inspirée de la mort de Nahel et des événements qui s'en sont suivis, pièce qui sera jouée pour l'inauguration du nouveau "Théâtre des Amandiers".

Enfin vient l'orientation. Les jeunes qui ont mis au point un programme d'intelligence artificielle pour aider leurs camarades à surmonter le stress que génère la nécessité de faire des choix, ne sont pas là, mais on sait qu'ils espèrent bien convaincre l'ONISEP d'intégrer leur outil à ses programmes. Car ce qui ressort de cette fin de journée à Nanterre, c'est le sérieux de ces enfants et de ces jeunes qui prennent toute leur place aux côtés des adultes.



MAIRIE DE NANTERRE

Les écrans et les "3 ans", des compétences scolaires très différentes selon qu'ils jouent avec les jours avec école ou sans école

« **E**n 2022, 75% des élèves de petite section de maternelle regardent ou jouent sur les écrans », 15% des élèves possèdent leur propre tablette, 30% ont accès à un écran réservé aux enfants de la famille et 23% sont abonnés à une chaîne pour enfants", 5% cumulent les trois, constate la **DEPP** (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance). **Le service statistique de l'Éducation**



© Association Française de Pédiatrie Ambulatoire

nationale ajoute que c'est "**le diplôme de la mère** qui est la dimension la plus liée à l'accès des enfants aux écrans : avoir une mère diplômée d'un bac + 4 ou plus est associé à une baisse de 11 points de la probabilité de posséder une tablette et de 10 points de la probabilité de regarder régulièrement les écrans les jours d'école."

« Les pratiques sont également liées à l'**origine migratoire** des enfants. Ceux ayant des parents immigrés sont relativement plus nombreux à posséder une tablette que ceux dont les parents ne sont pas immigrés (...). Ils sont plus nombreux à regarder un écran de temps en temps les jours d'école (...) mais moins nombreux à le faire régulièrement. »

Les écrans ont-ils un effet négatif sur les apprentissages ? La DEPP se défend d'établir des liens de causalité alors qu'entrent en jeu quantité de variables socio-économiques et démographiques, "l'analyse reste corrélationnelle", elle amène toutefois à distinguer nettement deux situations, jouer ou regarder les écrans les jours d'école ou les jours sans école.

Deux protocoles d'évaluation des compétences des enfants ont été mis en place. Des grilles d'observation ont été renseignées par les enseignants pour trois domaines, le langage, les mathématiques, les compétences transversales. D'autre part une évaluation auprès d'un échantillon d'élèves a été administrée par le personnel de l'Éducation nationale extérieur à l'école, elle portait "sur la compréhension du langage" et sur "la capacité de concentration et la mémoire".

« Jouer régulièrement sur les écrans **les jours d'école** » est corrélé à des effets négatifs, 12 points d'écart-type en "compétences transversales", 14

points en mathématiques, 22 points pour le langage. Les effets sont moins importants lorsque l'enfant se contente de "regarder", mais ils n'en sont pas moins "significatifs". Toutefois, si cet usage des écrans est encadré, "par exemple avec des moments définis dans la journée et des contenus contrôlés, et complété par d'autres activités comme des jeux de société, des temps de lecture, une inscription à la bibliothèque ou des activités manuelles ou culturelles, les liens négatifs avec les performances scolaires sont considérablement réduits".

En revanche, "s'adonner à des activités numériques **les jours où les élèves de petite section n'ont pas école** est positivement associé à leurs performances en compétences transversales, en mathématiques et en langage (...). Les élèves qui jouent régulièrement sur écran hors jours d'école obtiennent des scores en compétences transversales plus élevés de 14 points d'écart-type que ceux qui ne jouent jamais ou presque jamais. Ils obtiennent des scores en mathématiques plus élevés de 13 points et des scores en langage plus élevés de 10 points. Regarder régulièrement les écrans en dehors des jours d'école est associé à un score moyen plus élevé de 7 points d'écart-type en compétences transversales et de 6 points en langage et en mathématiques (...). L'usage des écrans, contrôlé et encadré, serait associé à des capacités perceptives, attentionnelles et cognitives plus développées, ainsi qu'à des meilleures compétences académiques chez les enfants d'âge scolaire."

La note "Usage des écrans par les enfants de 3 à 4 ans : pratiques et liens avec les apprentissages" est téléchargeable : <https://www.education.gouv.fr/usage-des-ecrans-par-les-enfants-de-3-4-ans-pratiques-et-liens-avec-les-apprentissages-450638>



Effectifs, postes dans le 1er degré : il appartient au DASEN d'en décider



Deux communes de Meurthe-et-Moselle demandent la suspension du retrait d'un poste d'enseignant au sein d'une école publique. Elles font valoir, l'une que l'école comporterait « une unique classe composée de 28 élèves de cinq niveaux différents », l'autre que l'école

« ne comporterait plus que deux classes

composées en moyenne de 24,5 élèves relevant de quatre ou cinq niveaux différents, dont un élève en situation de handicap, alors qu'une circulaire du ministre chargé de l'Éducation nationale relative à la rentrée 2019 avait préconisé un effectif de 24 élèves par classe ».

Le tribunal administratif, saisi en référé, leur donne raison. La ministre se pourvoit en cassation et le Conseil d'État annule la décision du TA.

Le Conseil d'État rappelle « qu'il appartient au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (...)) de définir, après avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental (...) et avis du Conseil Départemental de l'Éducation, le nombre d'emplois d'enseignant par école » (article D. 211-9 du code de l'éducation). La juge des référés a commis « une erreur de droit » en se fondant « sur la seule circonstance qu'à la suite de cette suppression, l'école élémentaire publique de L... comporterait une classe unique composée de 28 élèves » (deux classes dans l'école de Rxxx), sans prendre en compte « l'ensemble

des circonstances relatives » à ces écoles dont le DASEN

a dû tenir compte, « les caractéristiques de l'école élémentaire, l'effectif moyen des autres écoles du département et la réduction à hauteur de 54 équivalent temps plein de la dotation d'emplois d'enseignants allouée au département de Meurthe-et-Moselle ».

Le CE ajoute qu'il y avait d'autant moins urgence que la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a, « dans ses écritures devant le Conseil d'État », pris l'engagement de ne pas retirer les postes supplémentaires d'enseignant attribués à ces écoles pour l'année scolaire 2024-2025 « en exécution de l'ordonnance de la juge des référés du 30 octobre 2024, même si le Conseil d'État, après avoir annulé cette ordonnance, rejetait la demande présentée à cette juge. Dans ces conditions, la condition d'urgence (...) n'est pas satisfaite. »

Les deux décisions du 13 juin, 498922 et 496479

Instruction en famille (IEF) : les résultats en demi-teinte

La Cour des comptes dresse un premier bilan de la loi de 2021 qui a rendu la scolarisation obligatoire. L'instruction en famille devient donc l'exception. Après une période intermédiaire qui a vu des parents autorisés, de "plein droit" à donner eux-mêmes un enseignement à leurs enfants, "l'année scolaire 2024-2025 constitue la première année de mise en œuvre complète du nouveau régime d'autorisation".

La Cour constate que "le nombre d'enfants instruits dans la famille a connu une hausse importante avant 2022". Il est passé de 13 500 en 2007-2008 à 36 000 enfants âgés de 6 à 16 ans en 2018-2019 et à 72 400 enfants âgés de 3 à 16 ans en 2021-2022. Ainsi, **en 2024-2025, "30 644 enfants ont été autorisés à être instruits dans la famille, soit 0,3% des enfants soumis à l'obligation scolaire" (3 - 16 ans).**

La Cour s'intéresse également au contrôle de cette IEF, notamment aux "seconds contrôles" réalisés lorsque le premier n'a pas été satisfaisant. "En 2023-2024, sur 1 198 seconds contrôles réalisés, 441 résultats ont été jugés insatisfaisants dont la moitié concernait des enfants âgés de 11 à 16 ans. Même si les résultats des contrôles sont globalement satisfaisants, les rectorats interrogés constatent une hétérogénéité des situations allant de l'illettrisme à l'excellence."

Les autorisations d'IEF sont données pour 4 motifs, l'état de santé de l'enfant ou son handicap, la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives, l'itinérance de la famille en France ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public et l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif.

Motifs d'autorisations d'IEF	Nombre d'élèves concernés
Santé/Handicap*	9 800
Pratique d'activités sportives ou artistiques intensives	1 600
Itinérance de la famille ou éloignement géographique de tout établissement scolaire public	8 800
Situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif	10 400
Nombre total d'élèves concernés	30 600

La « **phobie scolaire*** » représente, dans l'un des départements étudiés, 40% des motifs "état de santé de l'enfant". À noter également que 37% des enfants instruits dans la famille (au niveau collège) ont un parent sans activité professionnelle.

La Cour s'est intéressée aux enfants qui ont été instruits en famille via le CNED en 2023-2024 pour les motifs 1 à 3. Leur taux d'assiduité était de 85% en primaire et de 69% au collège, 12% sont dans une situation "assimilée à du décrochage scolaire", les taux de redoublement au CP sont près de neuf fois plus élevés que dans les écoles du secteur

public au CP (17% vs 2%). La Cour relève par ailleurs "le chiffre important des déménagements hors du département ou départs à l'étranger" qui concernent près de 2 000 enfants "anciennement instruits dans la famille qui soit ont fait l'objet d'un refus d'autorisation, soit n'ont pas déposé de nouvelle demande".

"Lors de la campagne 2024-2025, 40 846 demandes ont été déposées", un chiffre en baisse de 25% par rapport à l'année précédente". Le motif 4 a constitué le motif principal de recours (56% cette année). Le taux de refus après recours administratif est de 23%. Lorsque les familles se tournent alors vers la justice administrative, les décisions rendues, dont les trois-quarts (pour les référés) concernent le motif 4, sont "majoritairement favorables à l'administration". Toutefois, la Cour souligne que les rectorats se trouvent confrontés à deux "difficultés principales, "l'analyse des demandes motivées par une situation propre à l'enfant" et "les justificatifs nécessaires à établir l'itinérance en France".

À noter encore que 48 refus ont été motivés par des inscriptions aux fichier des auteurs d'infractions terroristes ou d'infractions sexuelles ou violentes, mais que le taux de refus des autorisations d'IEF "de droit commun" était de 26% l'année dernière.

Une loi pour l'éducation aux médias et à l'information

Le ministère de l'Éducation nationale devrait présenter, à la demande du Premier ministre un projet de loi "relatif à la protection et au développement du droit à l'information". Le texte, que ToutEduc s'est procuré, ne comporterait qu'un seul article créant une nouvelle section au code de l'éducation, 8 bis.



Cette section comporterait un article L. 312-15-1 : "Tout élève, de l'école élémentaire au lycée, bénéficie chaque année d'une éducation aux médias et à l'information qui participe de l'éducation à la citoyenneté, y compris à la citoyenneté numérique.

Tous les enseignements, au premier rang desquels l'enseignement moral et civique, contribuent à l'éducation aux médias et à l'information.

Cette éducation a pour objectif de permettre aux élèves d'analyser les messages diffusés par les services de communication audio-visuelle et par les services de communication en ligne, en différenciant les connaissances des opinions et en identifiant les modalités de vérification des faits. Elle contribue à développer leur esprit critique, en leur permettant d'identifier la diffusion de fausses informations, dont les ingérences numériques étrangères, et d'en comprendre les mécanismes. Elle vise à prévenir les discours d'intolérance et de haine en responsabilisant les élèves dans leur propre pratique, y compris de production de communication au public en ligne."